

Retour d'expérience

UN MARCHÉ POUR MUTUALISER DES AUDITS ENERGETIQUES AU SEIN D'UN GROUPEMENT

Contexte

Treize EHPAD qui font partie du GCSMS (Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale) Part'âge 72 sont soumis au Décret tertiaire. Pour atteindre les objectifs imposés par celui, Individuellement chaque établissement avait prévu de réaliser un audit énergétique pour définir une stratégie de réduire de ses consommations d'énergie. Lors d'une réunion régulière du GCSMS, la possibilité de mettre en place un marché public (MAPA) commun a été soulevée et validée par l'ensemble des membres.

La démarche

Comme il est habituel au sein du GCSMS, un Directeur s'est porté volontaire pour coordonner le projet visant à mettre en place un marché d'audit énergétique pour le compte des EHPAD membres du GCSMS.

Avant le lancement de la consultation, un cahier des charges a été rédigé en lien avec Mme ANKOU Mel, la CME référente en Sarthe.

Elle a également accompagné dans l'analyse des différentes offres reçues en janvier 2022, au regard de ses connaissances techniques dans le domaine de la maîtrise énergétique.

Le bureau d'études qui répondait le mieux aux critères de sélection a été retenu par l'ensemble des membres du GCSMS.

Département : 72

Secteur : ESMS

Catégorie : Public

Nombre d'établissements : 13



La mutualisation a permis :

- de bénéficier d'un audit qualitatif (scénario d'investissement + STD + plan d'actions Qwick-wins) à moindre coût
- de partager un cahier des charges commun et complet
- de faciliter la démarche aux établissements avec l'appui de la CME 72
- d'avoir un livrable uniforme qui va permettre de comparer les plans d'actions et potentiellement de proposer de nouvelles mutualisations
- de bénéficier de 60% d'aides financières dans le cadre du dispositif ETE

Cout total du projet

1.19 € HTVA/m²

59 052 € HT pour 13 audits

- Financé à 60% : 35 431 € HT
- Reste à charge : 23 621 € HT



“ Le dispositif ETE est une solution bien utile pour accompagner les EHPAD comme les nôtres, sans ressource suffisante en interne pour conduire ce type de projets. Le financement à hauteur de 60% des frais d'audit a été un élément déclencheur pour certains établissements ayant des difficultés financières et qui hésitaient encore à se lancer.

Rabbi KOKOLO,

Directeur adjoint des EHPAD de Vibraye et Thorigné sur Dué
Coordinateur du marché Audit Énergétique pour le GCSMS
Part'âge 72 ”



Eco Énergie Tertiaire (ou Décret Tertiaire)

Le **dispositif Éco énergie tertiaire** est une obligation réglementaire engageant les acteurs du tertiaire vers la sobriété énergétique. Issu du décret tertiaire, il impose une **réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire afin de lutter contre le changement climatique**. Pour y parvenir, les actions déployées vont au-delà de la rénovation énergétique des bâtiments. Elles concernent aussi la qualité et l'exploitation des équipements, le comportement des usagers...

-40%
en 2030

-50%
en 2040

-60%
en 2050

➔ Pour en savoir plus

Pourquoi réaliser un audit énergétique de votre établissement ?

Un audit énergétique vise à établir et à planifier un programme de travaux pour améliorer la performance énergétique du patrimoine bâti. Il permet de constituer une base de données qui alimentera une connaissance précise du patrimoine, de ses possibilités d'évolution, des coûts des investissements nécessaires et des économies escomptées. L'audit fournit :

- une analyse du système constructif ;
- une connaissance fine du bâti et de son fonctionnement ;
- une hiérarchisation des travaux à engager ;
- une articulation avec les travaux de mise aux normes ;
- un plan pluriannuel des travaux ;
- un calendrier de mise en œuvre.

En candidatant à ETE, vous aurez accès à des modèles de cahier des charges et une aide financière allant jusqu'à 60% du cout de l'audit.

Votre contact en Sarthe
Mel ANKOU - CME 72
mankou@ch-lemans.fr
07 86 79 06 92

Source ADEME

